1 - Etat initial du terrain

Sans changement par rapport à la demande de PC initiale.

2 - Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages

Contexte paysager de la zone d'étude immédiate :

Le Projet

Choix et agencement des panneaux

L'emprise du projet demeure identique, toutefois la répartition des tables au sein du parc a été optimisée ; ceci a pour conséquence sur la commune d'Erôme d'éloigner les équipements de la citée d'habitations CNR et sur Gervans d'éloigner les installations de la route nationale (voir PCM2.1). Cette optimisation conduit également en une légère augmentation de la surface de panneaux, passant de 25 856 m² initialement à désormais 26 378 m² (soit une augmentation globale de l'ordre de 2%).

En revanche cette réorganisation a pour conséquence la diminution de la surface de piste en passant de 4 646 m2 dans le Permis de Construire initial à 4 007 m2.

Les panneaux photovoltaïques demeurent à base de silicium cristallin mais les technologies ayant évolué depuis 2016, ceux-ci ont désormais une puissance unitaire de 310 Wc (contre environ 270 Wc dans le PC initial), pour des dimensions identiques. Ils demeurent positionnés sur des structures fixes en acier galvanisé, inclinées à 25° par rapport à l'horizontale, orienté vers le sud et aligné dans la direction est ouest (La hauteur maximum des tables de 2.4 m reste identique).

La puissance du parc est portée à 5 MWc (contre environ 4.2 MWc estimé dans le PC initial) ; Cela se traduit par une augmentation de l'énergie renouvelable pouvant être injectée chaque année sur le réseau public.

Structure porteuse

Les structures sont désormais ancrées au sol sur 1 pieu dans le sens transversal, contre 2 dans le PC initial. Leur largeur est quasiment identique à 3 cm près. Leur hauteur maximum est inchangée.

Dans le sens de la longueur, les tables sont agencées les unes à côté des autres formant des lignes de panneaux. Dans le PC initial, la longueur minimale d'une table était d'environ 11m (11 panneaux), alors qu'elle est désormais de 33,75m (33 panneaux) et 17,28 m pour les demi-tables. Cette donnée n'a pas d'impact sur le rendu du projet puisque les tables sont positionnées les unes à côté des autres (les lignes de panneaux sont donc en réalité bien plus longues que 11m ou 33,75m, conformément au plan masse). Cette évolution s'explique par le fait que la technologie d'onduleurs a évolué : ceux-ci acceptent désormais des chaines de modules plus longues qu'en 2016.

Bâtiments

Le nombre de bâtiments électriques diminue : 2 bâtiments au lieu de 5 dans le PC initial (voir plan masse PCM 2.1). Il en résulte une diminution de la surface construite qui passe de 107.5m² à 45.15m² (voir PCM 5.1). Cette évolution s'explique par des onduleurs plus performants, permettant de recevoir plus de puissance, et donc d'en installer moins sur site.

Les bâtiments préfabriqués en béton sont légèrement plus bas de 10cm (2,75 m au lieu de 2.85m). leur apparence n'est pas modifiée (architecture et volumétrie simples : parallélépipèdes, toitures terrasses, enduits et ouvertures RAL 7032 – gris silex).

Traitement des limites

Les limites extérieures du parc ne sont pas modifiées ; les accès, les portails et les clôture sont identiques (2m de hauteur, vert foncé, surélevées de 10cm pour le passage de la petite faune).

La piste d'accès au parc photovoltaïque sera créée en parallèle de la piste d'exploitation existante. Cet accès permet de relier le parc à la voirie publique. Les pistes internes du parc sont identifiables sur la vue en plan (PC2), tout comme les portails, clôtures, postes et tables photovoltaïques.

Impacts sur le paysage : identiques à la demande de permis de construire initiale.

Les mesures de réduction des impacts sur l'environnement restent identiques

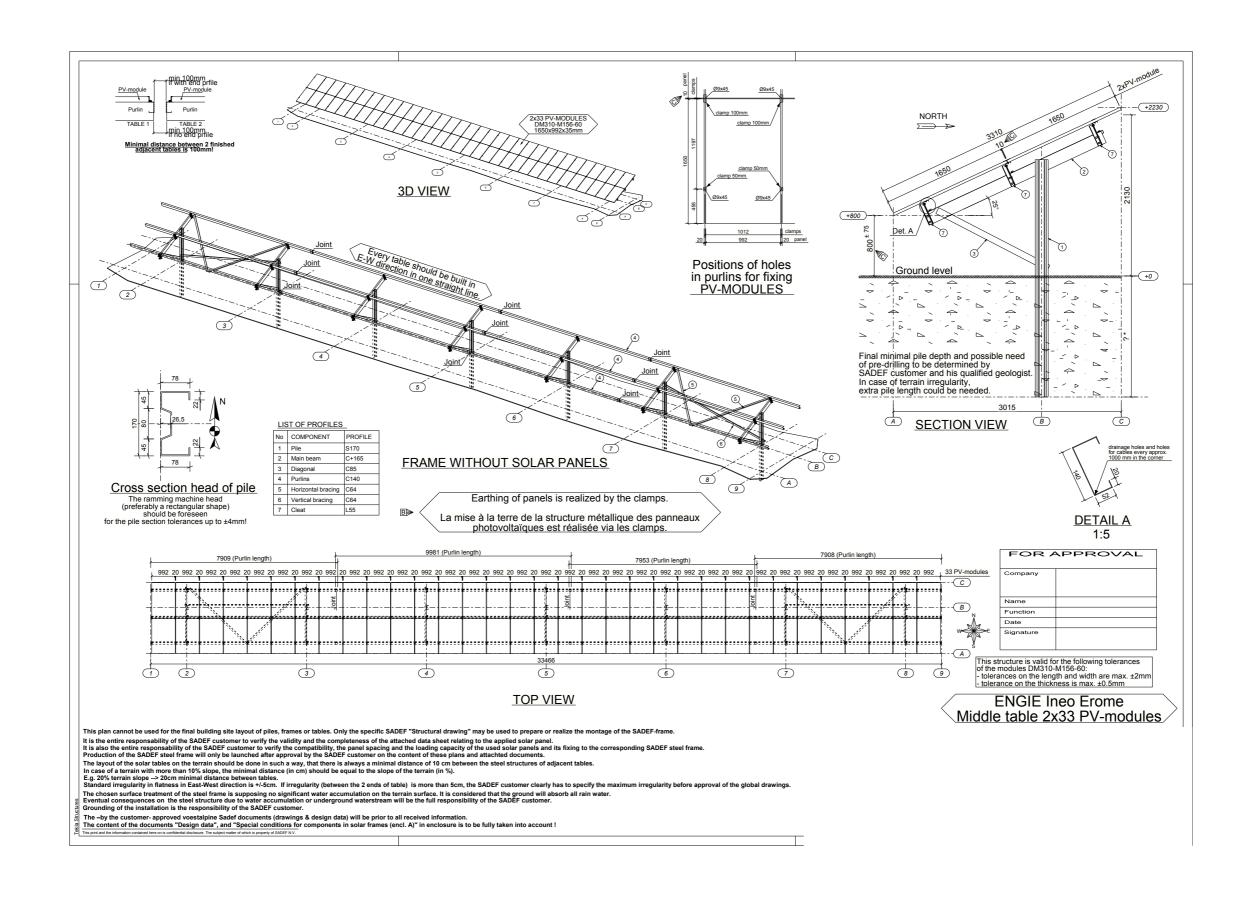
A l'échelle immédiate, le recul des tables vis à vis des riverains sur la commune d'Erôme et vis-à-vis de la route Nationale sur la commune de Gervans diminue l'impact du projet sur son environnement. La perception du projet depuis l'ensemble du territoire reste inchangée.

Synthèse des évolutions

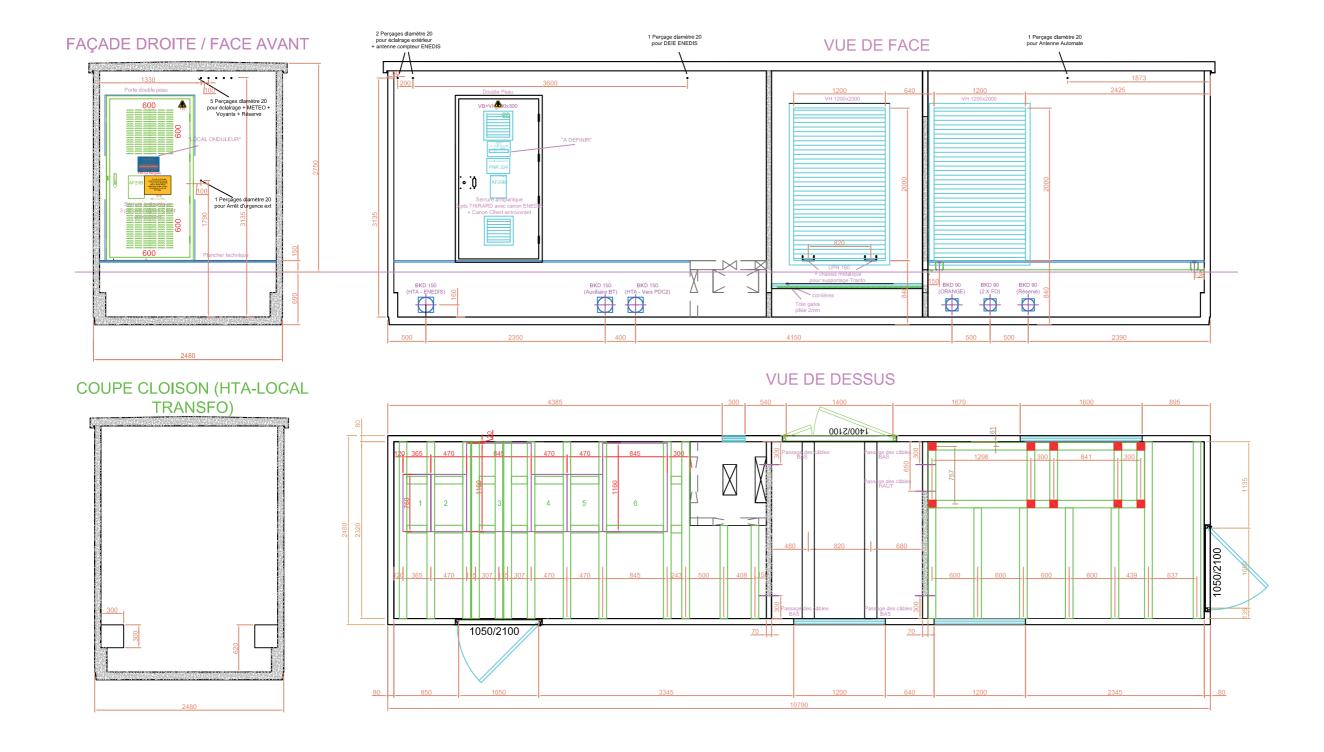
Le tableau ci-dessous illustre les principales évolutions entre le PC initiale et le PCM :

| | Ancien PC | | | PCM | | |
|---|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | Erôme | Gervans | Total | Erôme | Gervans | Total |
| Surface de poste (m2) | 43.00 | 64.50 | 107.50 | 18.39 | 26.76 | 45.15 |
| Nombre de poste | 2 | 3 | 5 | 1 | 1 | 2 |
| Surface des pistes (m2) | 2614.00 | 2032.00 | 4646.00 | 2587.00 | 1420.00 | 4007.00 |
| Nombre de panneaux | 9089 | 6644 | 15733 | 10506 | 5610 | 16116 |
| Surface de panneaux (m2) | 14937 | 10919 | 25856 | 17196 | 9182 | 26378 |
| Puissance du parc (MWc) | 2.43 | 1.78 | 4.21 | 3.26 | 1.74 | 5.00 |
| Production estimée | 3472.00 | 2543.00 | 6015.00 | 4658.00 | 2486.00 | 7144.00 |
| Equivalent à la consommation (nbre de personne) | 1400 | 1100 | 2500 | 1900 | 1000 | 2900 |

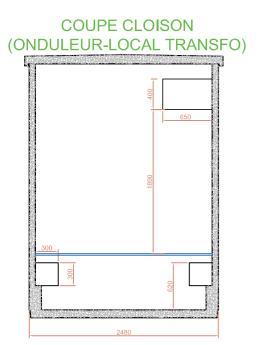


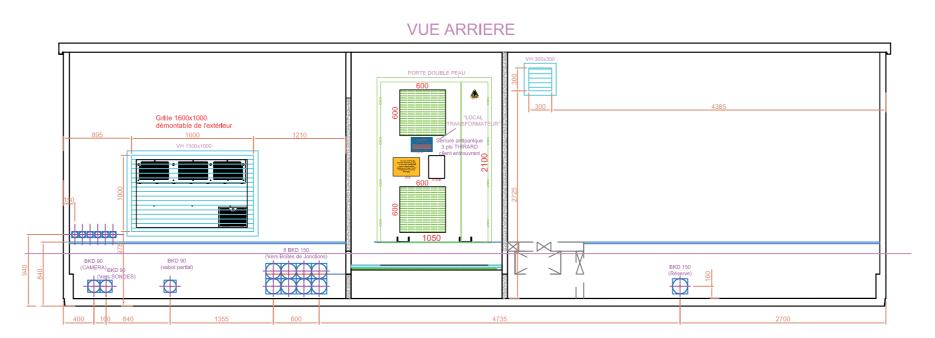


POSTE PDC1/PDL

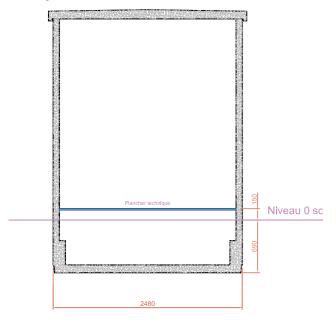


POSTE PDC1/PDL

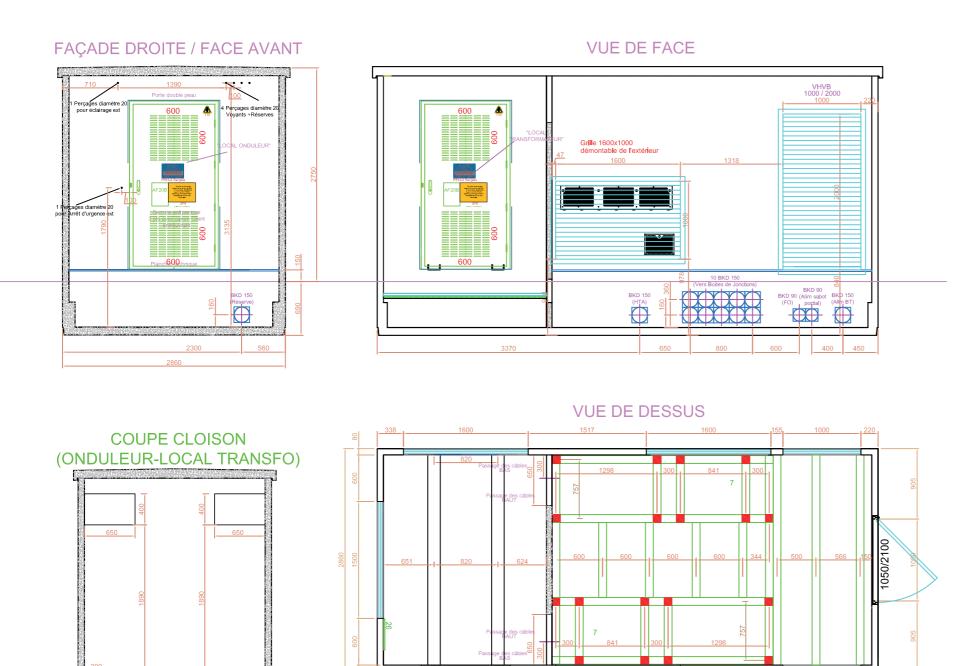




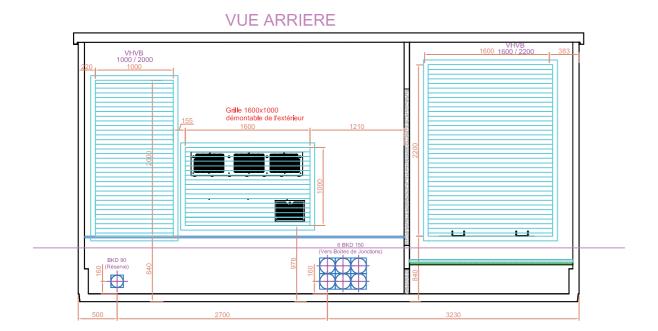
FAÇADE GAUCHE / FACE AVANT

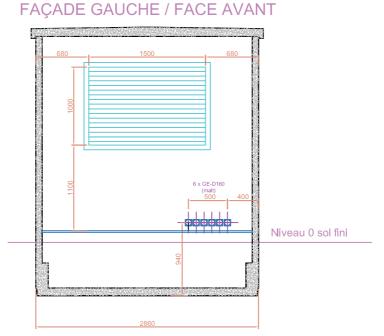


POSTE PDC2



POSTE PDC2





ELEVATION DE LA CLÔTURE - échelle 1/50e



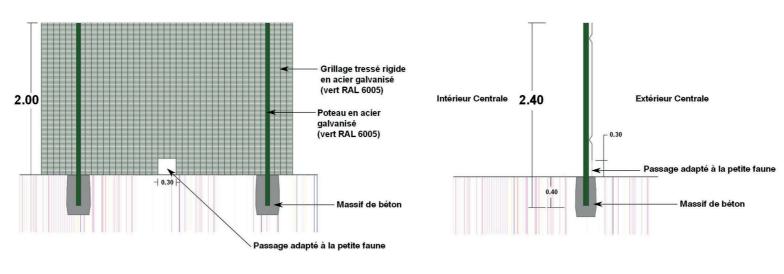
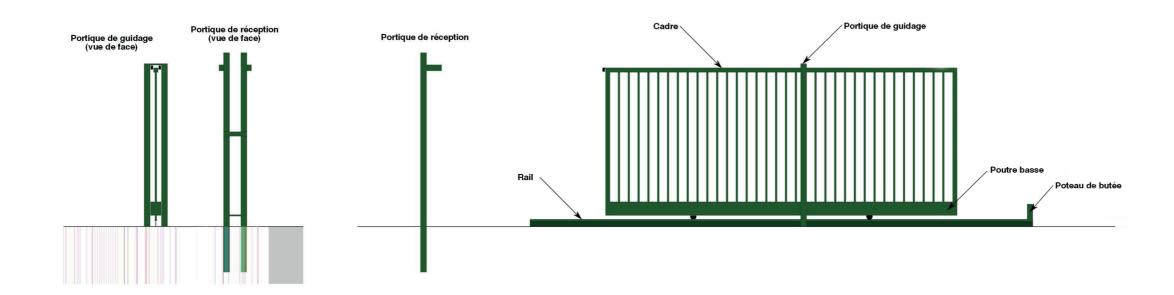
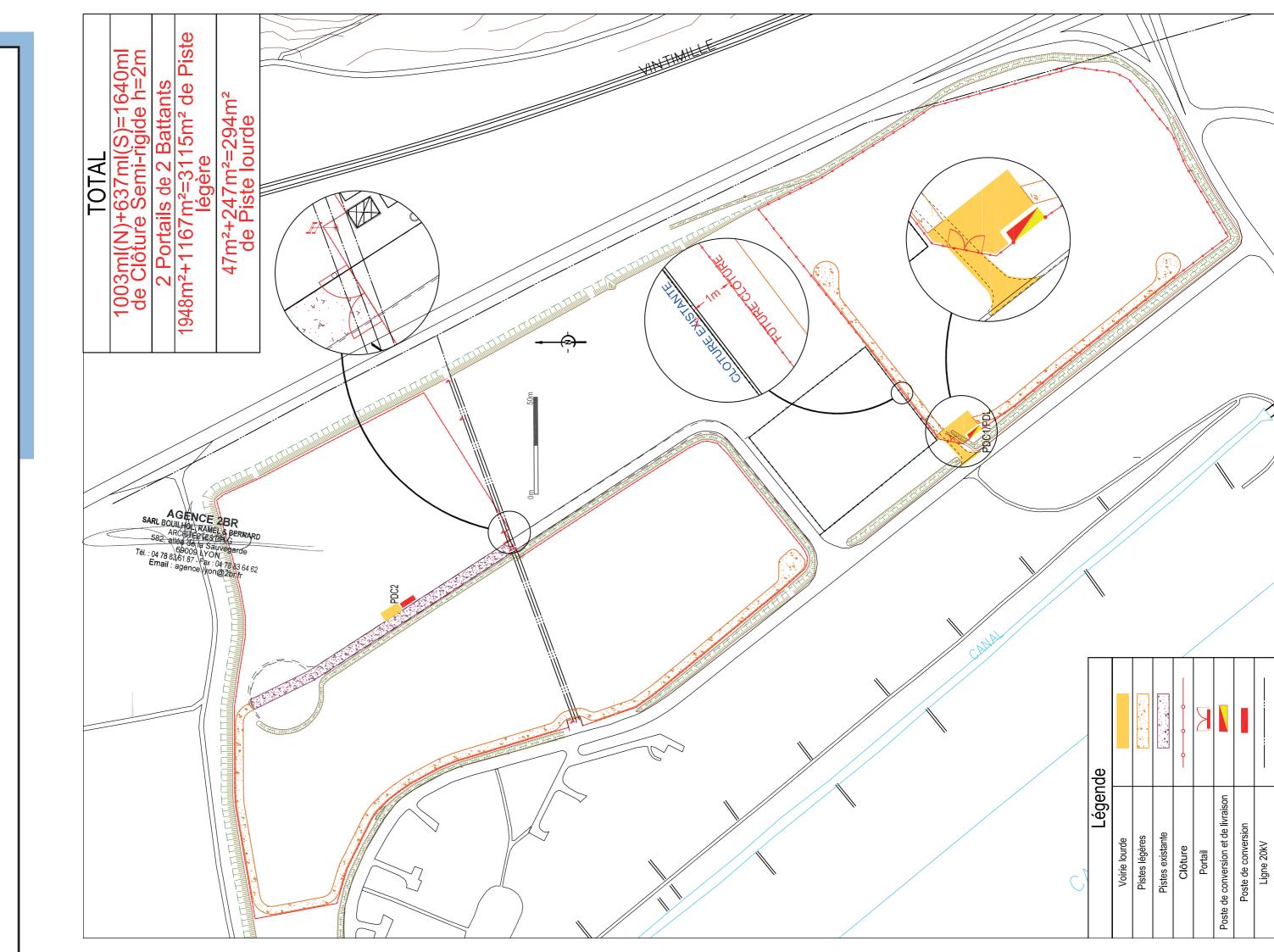


SCHÉMA D'UN PORTAIL COULISSANT SUR RAIL - échelle 1/50e

AUCUNE MODIFICATION SUR LES CLÔTURES ET PORTAIL







AGENCE 2BR

SARL BOUILLIOU RAMEL & BERNARD

ARCHIE FOR THE STATE

582 allies de la Sauvegarde

65009 LYON

Tél.: 04 78 8361 87 - Fax: 04 78 83 64 62

Email: agence.lyon@2br fr

LEGENDE:

- Piste de circulation légère (5m de large min.)
- Piste de circulation lourde (5m de large min.)
 - --- Clôture
- Table photovoltaïque
- → Entrée du site
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Portail d'entrée
- Limite communale
- Plantations



Etude d'impact sur l'environnement